



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Eure
Arrondissement d'Évreux



Ville de Vernon
EN NORMANDIE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 15 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vendredi quinze octobre à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :
08/10/2021
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 32
Conseillers votants : 35

M. François OUZILLEAU, Maire,

Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, M. Jérôme GRENIER, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, Mme Léocadie ZINSOU, M. Hervé HERRY, Mme Nicole BALMARY, M. Yves ETIENNE, Mme Catherine DELALANDE, Adjoint

M. Christopher LENOURY, Mme Evelyne HORNAERT, M. Titouan D'HERVE, Mme Patricia DAUMARIE, Mme Sylvie GRAFFIN, M. Youssef SAUKRET, Mme Paola VANEGAS, M. Antoine RICHARD, Mme Marie-Christine GINESTIERE, M. Denis AIM, Mme Zahia GASMI, M. Olivier VANBELLE, Mme Marjorie HARDY, M. Jean-Marie M BELO, Mme Lydie BRIOULT, Mme Nathalie CHESNAIS, M. Eric FAUQUE, Mme Blandine RIPERT, Mme Lorine BALIKCI, Mme Fanny FLAMANT, M. Gabriel SINO, Mme Bérénice LIPIEC, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Raphaël AUBERT à Mme Catherine DELALANDE
Monsieur Pierre FRANSCSCHINA à Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE
M. David HEDOIRE à Mme Fanny FLAMANT

Absents :

Secrétaire de séance : Marie-Christine GINESTIERE

N° 090/2021

Rapporteur : François OUZILLEAU

OBJET : Désignation d'un remplaçant de S. Lecornu au conseil d'administration de la SPL du campus de l'Espace

Par délibération du 29 mai 2020, Monsieur Sébastien Lecornu a été désigné représentant de la Ville de Vernon au Conseil d'administration de la SPL Campus de l'Espace.

Par suite de la démission de sa fonction de conseiller municipal, il convient de désigner un nouveau représentant de la Ville au sein de cette instance.

Commune de VERNON

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-21 et L2121-33 ;
Vu la délibération 015/2020 du Conseil municipal du 29 mai 2020,

Considérant la démission de Monsieur Lecornu et la nécessité de désigner un nouveau représentant de la ville au conseil d'administration de la SPL du campus de l'Espace,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** Monsieur Eric FAUQUE en tant représentant de la commune de Vernon au Conseil d'administration de la SPL du Campus de l'Espace,
- **DIT** que la délibération du 015/2020 est maintenue pour ce qui concerne les autres représentants désignés.

Hors commission

Dossier non présenté en
commission



Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants (Abstention : M. HEDOIRE, Mme FLAMANT, M. SINO, Mme LIPIEC;)

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,

Thomas COLLIN

Directeur général des services

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

Commune de VERNON